

Le 03/09/2010.

Texte de notre 25<sup>e</sup> tribune  
pour le VIVRE A ETRECHY du mois de septembre.

--O--

## **LE PERSONNEL COMMUNAL DANS LE COLLIMATEUR ?**

Cet été, nos responsables locaux ont adopté ces vieilles astuces qui consistent à examiner les dossiers qui fâchent en pleine période de vacances, afin qu'ils passent inaperçus.

Ainsi, le 9 juillet, le Conseil municipal a été réuni avec, à l'ordre du jour, le régime indemnitaire des agents communaux. Pourquoi un tel empressement, s'agissait-il de reconnaître leur mérite ? Pas du tout, il convenait en toute discrétion et sans le moindre débat, de procéder à la réécriture de la délibération permettant d'amputer le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux d'Etréchy en cas de maladie, une disposition ancienne soudainement devenue inapplicable, la faute paraît-il à un empilement de textes qu'on n'avait pas vu venir... C'est vrai qu'on y voit beaucoup plus clair en juillet ! Reconnaissons que la ficelle est grosse et l'argumentaire peu convaincant.

Quelques jours plus tard, le Maire décidément très pointilleux sur le personnel, les textes et leur application, récidive, se croyant autorisé à radier un agent communal pour abandon de poste. La procédure n'ayant pas été respectée, le Maire a été contraint, dans les jours qui ont suivi, de faire machine arrière.

Voilà donc le triste spectacle auquel ont assisté ceux d'entre nous qui n'avaient pas la chance d'être en vacances... Maladresse, opportunisme, manque d'inspiration, chacun pourra se faire son opinion. Sans porter de jugement hâtif sur le fond, remarquons simplement que la manière utilisée ne peut que laisser perplexe.

*Permanence : 11 septembre, 9 octobre, de 9h à 11h, en Mairie. Contacts : [etrechy.ensol@free.fr](mailto:etrechy.ensol@free.fr) ou 06-75-58-65-05. Site : <http://etrechy.ensol.free.fr/>*